

Installation Transmission

Observatoire régional

Mai 2018

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE



L'accompagnement de l'installation et de la transmission, notre avenir !

Tous les ans, des centaines de personnes contactent les Point Accueil Installation de Nouvelle-Aquitaine avec l'envie d'entrer en agriculture.

Certains passent du rêve à la réalité.

En 2017, ils ont été plus de 600 à concrétiser leur projet dans le cadre d'une installation aidée et accompagnée : 573 avec la DJA et 83 avec le Prêt d'honneur. Et ils sont au total près de 2 000 à s'installer et être accompagnés par le réseau des chambres d'agriculture (dossiers PAC, dossiers d'investissements soutenus- AREA,...)

Ces personnes sont passionnées et innovantes dans leur vision du métier, des démarches commerciales, des sources de financement. Ils représentent l'avenir de l'agriculture.

Ce sont des femmes et des hommes de tous âges, peut-être en reconversion, avec un diplôme agricole acquis en formation initiale ou continu, reprenant l'exploitation familiale, ou celle d'un cédant sans repreneur. Ils portent tous des projets sérieux, dans les filières très diversifiées représentatives de l'agriculture de Nouvelle Aquitaine.

Notre travail consiste à les accompagner, d'être des facilitateurs pour la mise en œuvre de ce projet sans pour autant se substituer à leur choix.

L'accompagnement soutenu par l'Etat et la Région, du Point Accueil Installation jusqu'au suivi post-installation (en passant par un dispositif de conseils et de formation 3P, un diagnostic préalable à l'installation, une étude économique préalable à l'installation), est un véritable dispositif de professionnalisation. Nous le portons comme un gage de réussite de la vie professionnelle de ces nouveaux agriculteurs.

La pyramide des âges nous montre que près de la moitié de nos chefs d'exploitations ont plus de 50 ans et que leur succession est loin d'être assurée dans 2/3 des cas. C'est un enjeu majeur et un travail de longue haleine pour notre profession si nous voulons garder le potentiel économique de nos départements, préserver nos filières, nos emplois et conserver une dynamique territoriale.

En 2017, ce sont plus de 1000 cédants qui ont été rencontrés. Informer, anticiper, orienter, le travail sur la transmission est bien présent au sein des chambres d'agriculture et les réflexions menées au travers des groupes de travail régionaux renforcent notre volonté d'avoir des objectifs ambitieux en terme de renouvellement des générations.

Depuis 2015, le réseau des Chambres d'agriculture propose cet observatoire de l'installation-transmission à l'ensemble des acteurs de la profession et des territoires. Il exploite les données issues des chambres d'agriculture, de la MSA, des collectivités territoriales, de l'État. Il permet d'analyser les installations aidées et non aidées de l'ensemble du territoire Nouvelle-Aquitaine. Il a pour vocation d'éclairer les politiques publiques face aux défis de l'installation et de la transmission en agriculture avec pour ambition de prendre conscience des évolutions des porteurs de projets, des nouveaux installés et de l'agriculture de demain. Les équipes des services installation transmission des Chambres d'agriculture, et nous-mêmes, vous souhaitons une bonne lecture.



Jérémy LAPEYRE
Président de la Commission
Installation-Transmission
Chambre régionale d'agriculture
Nouvelle-Aquitaine



Claude SOUCHAUD
Chambre régionale d'agriculture
Nouvelle-Aquitaine

Sommaire

S'installer

Les Point Accueil Installation (PAI)	p 7
Le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)	p 9
Le nombre d'installations aidées par la DJA	p 11
L'orientation technico-économique dominante des bénéficiaires de la DJA	p 13
Le profil des jeunes installés avec la DJA	p 14
L'installation dans le cadre du prêt d'honneur	p 15

FOCUS : Les actions de repérages	p 16
---	-------------

Transmettre

Le renouvellement des générations	p 19
Les Points Accueil Transmission (PAT)	p 20
Les cédants inscrits au RDI	p 21
Les porteurs de projets inscrits au RDI	p 22
Les installations accompagnées par le RDI	p 23

CEPPP	Centre d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé
CDOA	Commission départementale d'orientation de l'agriculture
CFE	Centre de formalités des entreprises
CP	Contrat de parrainage
DICA	Déclaration d'intention de cessation d'activité
DJA	Dotation jeunes agriculteurs
HCF	Hors cadre familial
JA	Jeunes agriculteurs
PDE	Plan de développement de l'exploitation
PAI	Point accueil installation
PAT	Point accueil transmission
PIDIL	Programme pour l'installation et le développement d'initiatives locales
PIT	Point info transmission
PMTS-JA	Prêts moyen terme spéciaux jeunes agriculteurs
PPP	Plan de professionnalisation personnalisé
RDI	Répertoire départ installation

S'INSTALLER



S'installer, c'est préparer, prévoir, décider

La Chambre d'agriculture accompagne votre réussite

Trouver du foncier, une exploitation

Construire un projet viable, vivable et pérenne

Etre armé pour mener à bien son exploitation



Le Point Accueil Installation (PAI)

Le Point Accueil Installation (PAI) : Porte d'entrée du parcours à l'installation

Le Point Accueil Installation est le lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour tout candidat à la création ou la reprise d'exploitation en agriculture quel que soit son âge, son statut, le type de production et la maturité de son projet. D'accès gratuit pour les porteurs de projet, le PAI bénéficie de financements publics (Etat et Conseil Régional). Il est labellisé par le Préfet de région pour une période de 3 ans. Sur la période 2015-2017, dans huit départements, la Chambre d'agriculture a été habilitée PAI.

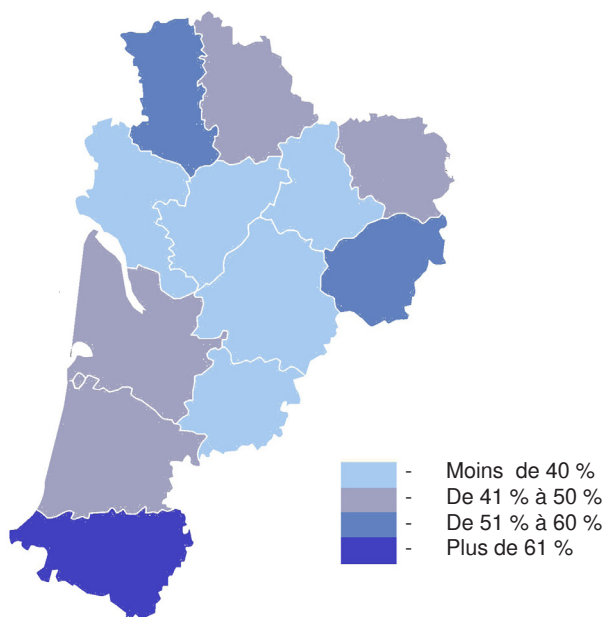
En Charente-Maritime, Charente, Deux-Sèvres et Lot-et-Garonne, le PAI est géré par une association.

13 717 personnes rencontrées au PAI depuis 2012

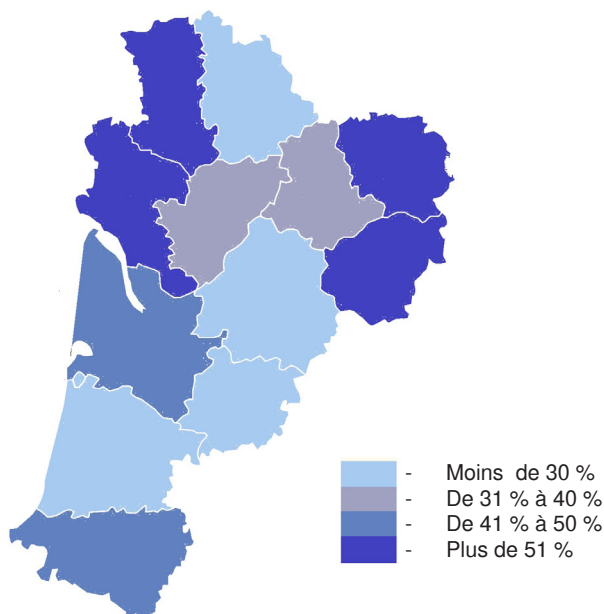
En moyenne sur les trois dernières années, le nombre d'entretiens individuels annuels réalisés dans les PAI est en moyenne de 3 078. Par rapport à la précédente période de labellisation (2012 et 2014), l'activité des PAI a progressé en moyenne de 22 % sur la Nouvelle-Aquitaine.

Nombre d'entretiens individuels au PAI	2017	Moyenne 2015-2017	Moyenne 2012-2014
Charente	273	242	173
Charente-Maritime	336	327	219
Corrèze	168	212	215
Creuse	177	176	163
Dordogne	316	318	243
Gironde	287	309	167
Landes	178	200	171
Lot-et-Garonne	249	252	317
Pyrenées-Atlantiques	297	285	228
Deux-Sèvres	248	253	184
Vienne	207	194	194
Haute-Vienne	315	312	254
Total	3 051	3 078	2 528

Part des personnes rencontrées au PAI ayant la capacité agricole en 2017



Part des personnes rencontrées au PAI souhaitant solliciter la DJA



Le profil des personnes accueillies au PAI en 2017

- 45 % des porteurs de projet qui ont eu un entretien individuel en 2017 ont la capacité agricole.
- 82 % ont moins de 40 ans.
- 41 % envisagent de demander la DJA.
- 33 % renvoient l'autodiagnostic, outil nécessaire pour poursuivre la conduite du projet. Ainsi en 2017, 1 023 personnes pourraient potentiellement s'installer prochainement.

Sources : Points Accueil Installation Nouvelle-Aquitaine

Le Point Accueil Installation (PAI)

Profils des candidats accueillis au PAI en 2017

Un tiers des porteurs de projet qui passent au PAI sont des demandeurs d'emploi. En Dordogne, ce niveau atteint 60 %, alors que dans les Landes, un porteur de projet sur 5 est en recherche d'activité. En Gironde et en Deux-Sèvres, plus du tiers des porteurs de projets qui ont un entretien au PAI sont salariés agricoles.

Profil 2016	Part des Femmes	Part d'origine non agricole	Part de moins de 40 ans	Part de salariés agricoles	Part de demandeurs d'emplois
Charente	26 %	41 %	68 %	21 %	24 %
Charente-Maritime	37 %	35 %	82 %	24 %	28 %
Corrèze	38 %	47 %	84 %	13 %	29 %
Creuse	30 %	41 %	80 %	13 %	25 %
Dordogne	51 %	81 %	92 %	18 %	60 %
Gironde	39 %	64 %	78 %	36 %	34 %
Landes	33 %	56 %	86 %	24 %	20 %
Lot et Garonne	33 %	40 %	69 %	21 %	41 %
Pyrenées-Atlantiques	37 %	49 %	90 %	15 %	21 %
Deux-Sèvres	29 %	54 %	86 %	34 %	37 %
Vienne	37 %	70 %	94 %	22 %	25 %
Haute-Vienne	35 %	52 %	77 %	18 %	35 %
Nouvelle Aquitaine	36 %	53 %	82 %	22 %	32 %

■ > à la moyenne régionale
 ■ < à ma moyenne régionale

Productions envisagées diversifiées

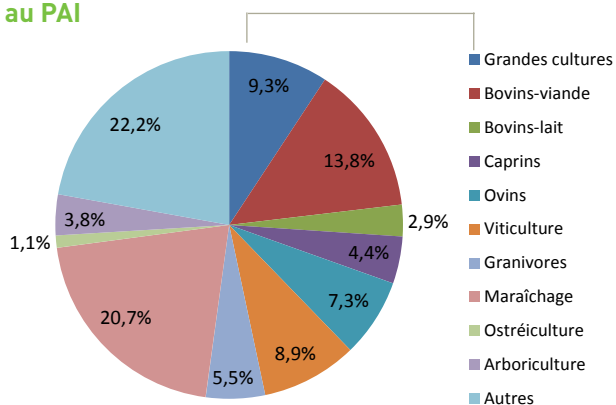
Une fois sur cinq, les porteurs de projets souhaitent s'installer en production maraîchère. En Dordogne, en 2017, 121 porteurs de projets souhaitent démarrer une activité en maraîchage (soit 38 % des entretiens PAI du département).

En Creuse, près de la moitié des porteurs de projets envisagent une installation en bovin viande. Dans les faits, les deux tiers des installations (données MSA) se réalisent sur cette production principale et les ¼ des installations avec la DJA.

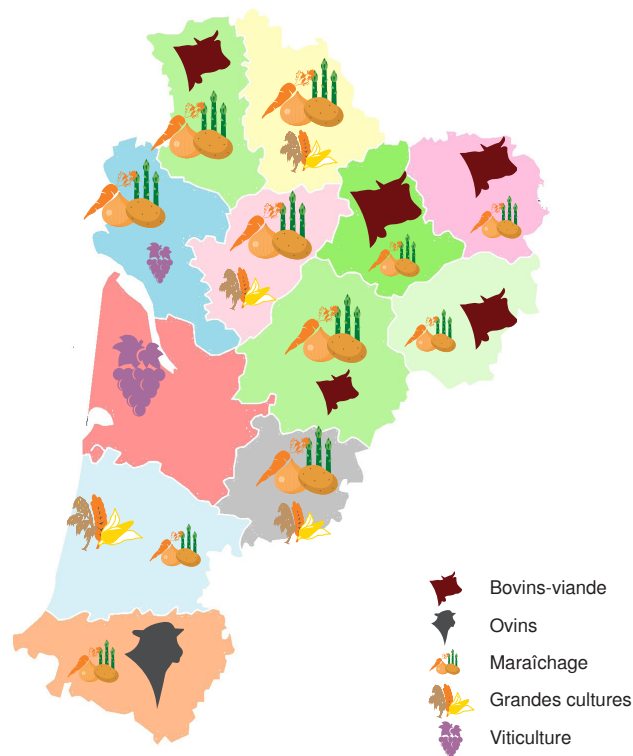
En Gironde, 37 % des porteurs de projets envisagent de s'installer en viticulture et 60 % des DJA de ce département s'installent sur cette production.

Globalement, sur la région il y a une diversité des projets qui se traduit par l'importance de la catégorie autres productions (20 %).

Orientations envisagées par les candidats passés au PAI



Orientations principales envisagées en 2017



Sources : Points Accueil Installation Nouvelle-Aquitaine

Le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)

Le Plan de Professionnalisation Personnalisé est une évaluation des compétences, suivie d'un plan d'actions pour sécuriser chaque projet d'installation éligible aux aides nationales.

Chaque jeune réalise, avec deux conseillers, un état des lieux de ses compétences vis-à-vis de son projet d'installation afin de déterminer ses besoins en formation et/ou en stage. Le dispositif est coordonné dans les départements par les Chambres d'agriculture qui pilotent les Centres d'Elaboration des PPP. La mise en oeuvre s'appuie sur des partenariats qui impliquent les structures qui accompagnent les porteurs de projet : CFPPA, CIVAM, les maisons familiales, centre de gestion, GAB, ARDEAR...

5 222 PPP agréés depuis 2012

Chaque année, depuis 2012, en moyenne 870 PPP sont agréés et 680 PPP sont validés.

En 2017, 932 candidats à l'installation (soit 1 porteur de projet sur 3 passé au PAI) ont réalisé des entretiens PPP, ce qui représente une baisse de 2 % par rapport à l'année dernière.

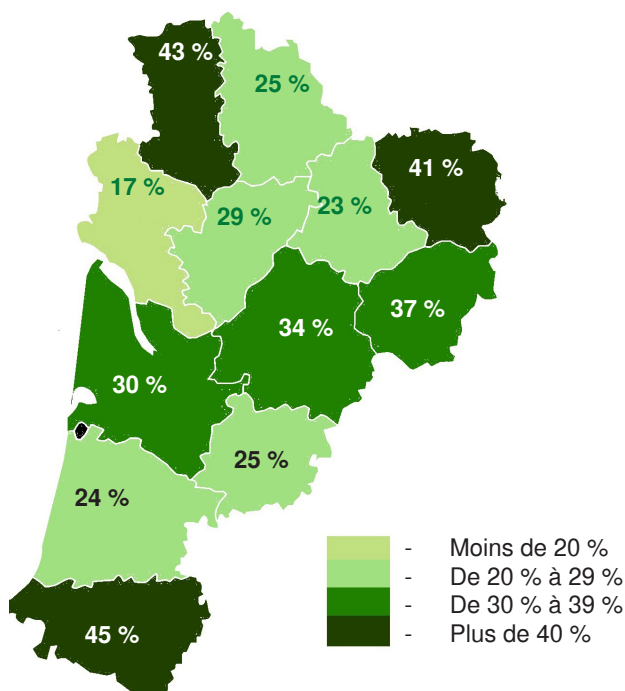
709 PPP ont été validés soit une diminution de 6,5 % par rapport à 2016.

Cependant, sur la période 2015-2017, nous constatons une augmentation de 9 % du nombre de PPP agréés et validés par rapport à la précédente labellisation.

907 PPP ont été agréés et 709 PPP ont été validés.

Evolution annuelle PPP	PPP agréés par an : moyenne 2015-2017	PPP validés par an : moyenne 2015-2017	PPP agréés 2017	PPP validés 2017
Charente	79	48	75	45
Charente-Maritime	57	36	73	48
Corrèze	62	42	69	55
Creuse	72	64	68	57
Dordogne	108	71	80	51
Gironde	86	65	73	69
Landes	43	40	44	42
Lot-et-Garonne	62	53	54	45
Pyrenées-Atlantiques	133	124	142	125
Deux-Sèvres	106	81	108	80
Vienne	51	38	46	39
Haute-Vienne	73	47	75	53
Nouvelle Aquitaine	932	709	907	709

Ratio PPP agréés / contacts PAI



Sources : Chambres d'agriculture Nouvelle-Aquitaine

Une deuxième étape après le passage au PAI

Tous les porteurs de projet rencontrés au PAI ne réalisent pas un PPP.

En 2017, en moyenne, 3,3 fois plus de rendez-vous PAI sont assurés que d'entretiens PPP.

C'est en Charente-Maritime que le ratio PPP agréés / contacts PAI est le plus faible (17 %). Ainsi, il y a près de 6 fois moins de PPP établis que de contacts PAI.

La Haute-Vienne, la Vienne, les Landes et le Lot-et-Garonne enregistrent ensuite, en moyenne, 4 fois moins de PPP que de rendez-vous PAI.

Et c'est dans les Pyrénées-Atlantiques, la Creuse et les Deux-Sèvres, départements qui occupent également les premières places en terme d'installations aidées sur la Nouvelle-Aquitaine sur les 3 dernières années, que ce ratio est le plus élevé (45 à 41 %).

Le plan de professionnalisation personnalisé (PPP)

Des préconisations diversifiées

Les objectifs de personnalisation sont réels. 19 % des candidats n'ont que le stage 21 H en Nouvelle-Aquitaine.

Dans les Landes et le Lot-et-Garonne, les $\frac{3}{4}$ des candidats n'ont que le 21 H à réaliser.

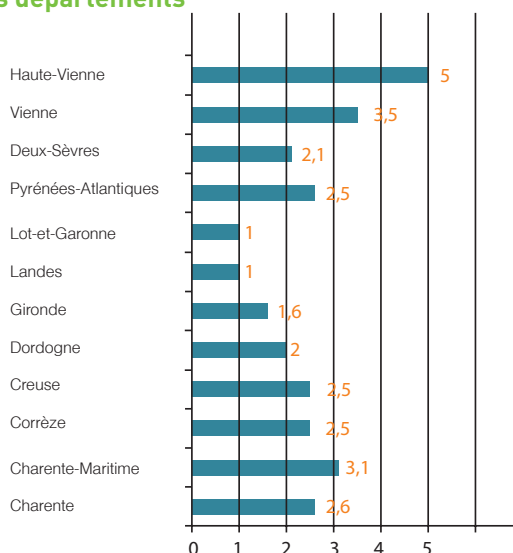
Les préconisations de formation sont diversifiées. 79 % des candidats ont des préconisations de formations avant et/ou après installation.

En 2017, en Charente, Corrèze et Haute-Vienne, 100 % des candidats ont des préconisations de formations à réaliser en complément du stage 21 H alors que dans les Landes et le Lot-et-Garonne, les $\frac{3}{4}$ des candidats n'en ont pas.

■ > à la moyenne régionale
■ < à ma moyenne régionale

Préconisations 2017 en %	21 heures uniquement	Candidats ayant des formations à effectuer (en plus du stage 21 H)	Préconisations après installation	Stages en exploitation préconisés
Charente	0 %	100 %	71 %	22 %
Charente-Maritime	7 %	93 %	72 %	0 %
Corrèze	0 %	100 %	44 %	11 %
Creuse	3 %	97 %	61 %	29 %
Dordogne	40 %	60 %	14 %	2 %
Gironde	1 %	99 %	37 %	5 %
Landes	74 %	26 %	23 %	2 %
Lot-et-Garonne	76 %	24 %	16 %	2 %
Pyrénées-Atlantiques	17 %	83 %	68 %	1 %
Deux-Sèvres	14 %	86 %	9 %	8 %
Vienne	20 %	80 %	6 %	12 %
Haute-Vienne	0 %	100 %	96 %	18 %
Nouvelle-Aquitaine	19 %	79 %	44 %	9 %

Nombre moyen de formation par candidats dans les départements



Statut et forme d'installation

30 % des candidats réalisant un entretien PPP envisagent de créer une exploitation agricole. Ils s'installeront sous forme individuelle ou sociétaire en intégrant une structure déjà existante. Les installations en société concernent 56 % des projets tout en sachant que 4 % n'ont pas encore arrêté leur choix.

92 % des personnes envisagent d'exercer le métier de chef d'exploitation à titre principal. Pour 1 % des futurs installés, le dispositif d'acquisition progressive pourrait leur permettre de concrétiser un projet.

La formation préconisée

En moyenne, 2,5 formations sont préconisées par candidat. Le département de la Haute-Vienne est celui qui préconise le plus de formations par candidat (en moyenne 5 formations par candidat) suivi par la Vienne et la Charente-Maritime. Les Landes et le Lot-et-Garonne ne prescrivent pas plus d'une formation par candidat, la majorité étant préconisée après installation.

Notons que le stage d'application en exploitation agricole est proposé dans 9 % des cas. Ils sont près de 30 % des candidats en Creuse et pas plus de 5 % dans les départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques.

Pour la majeure partie des candidats, il correspond à des acquisitions de compétences techniques pointues sur des durées assez courtes (moins de 2 mois).

Pour près de 44 % des candidats, les préconisations se prolongent après l'installation.

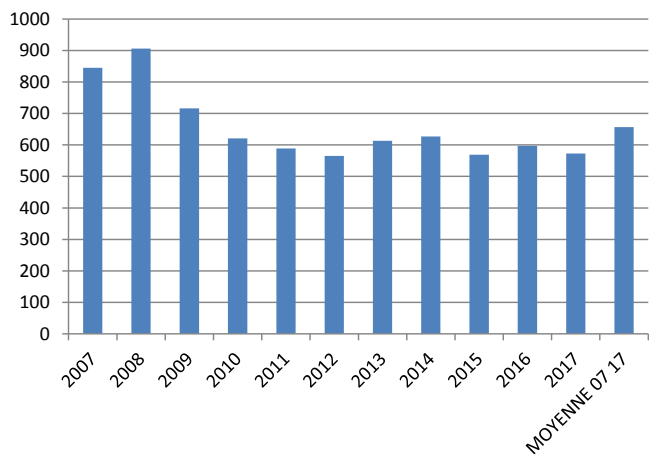
Parmi les thématiques de formations les plus suivies, nous retrouvons :

- Gestion, analyse économique et approche globale de l'entreprise (60 %)
- Juridique (36 %)
- Comptabilité (22 %)
- Techniques de production animales ou végétales (12 %)

Sources : Chambres d'agriculture Nouvelle-Aquitaine

Le nombre d'installations aidées par la DJA

Evolution des installations aidées constatées en Nouvelle-Aquitaine depuis 2007

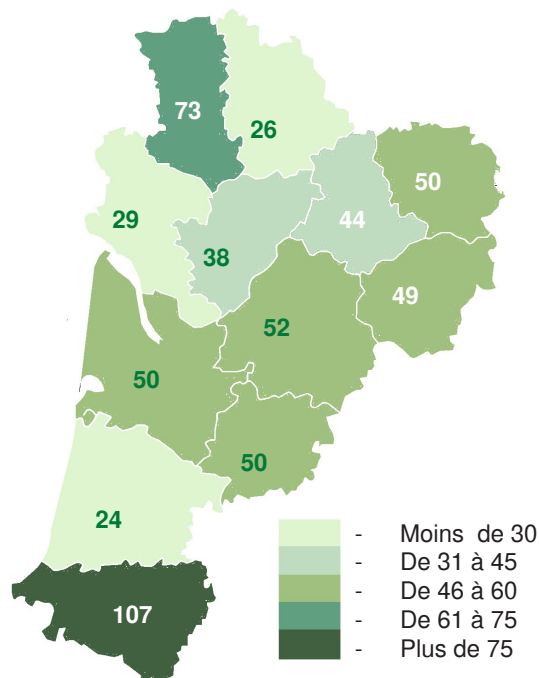


De 2007 à 2017, le nombre d'installations aidées constatées sur Nouvelle-Aquitaine s'élève à 7 152, soit en moyenne 650 par an.

Sur cette période, il y a une baisse de 33 % des installations.

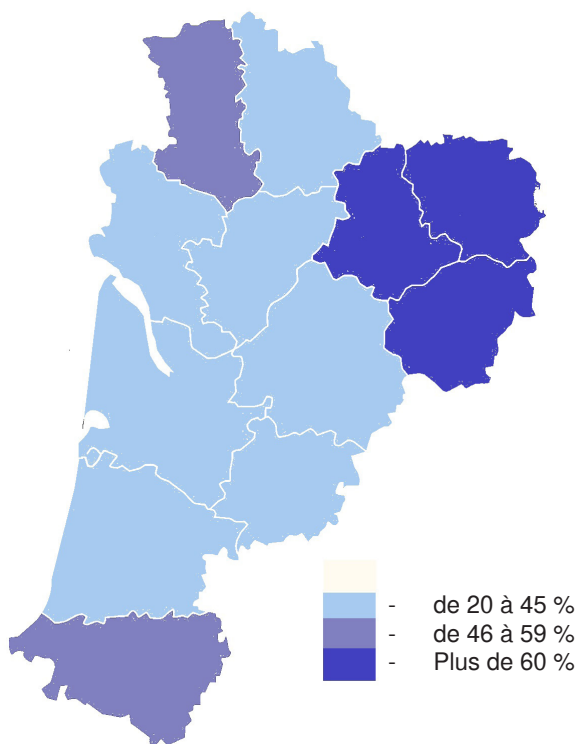
Tous les départements enregistrent une diminution sur la période mais avec des intensités variables : Haute-Vienne, Creuse, Pyrénées-Atlantiques et Corrèze (départements d'élevage), résistent mieux avec une baisse comprise entre 9 et 22 %.

DJA acceptées en Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA)



Montant engagé DJA 2107	Région Nouvelle-Aquitaine
Etat	2 283 355 €
Feader	12 181 700 €
TOTAL	15 465 055 €

Taux d'installations avec la DJA chez les moins de 40 ans en 2016



Installations avec ou sans DJA chez les moins de 40 ans

En 2016, sur la base des nouvelles inscriptions MSA, on dénombre 2 042 installations hors transfert entre époux.

Globalement sur la Nouvelle-Aquitaine, sans grands écarts entre départements, la part des installations hors transfert entre époux des plus de 40 ans représente 33 % des nouvelles inscriptions (hors champs de la DJA)

Sur cette base, en 2016, en moyenne sur la Nouvelle-Aquitaine, 45 % des installations des moins de 40 ans sont réalisées avec la DJA.

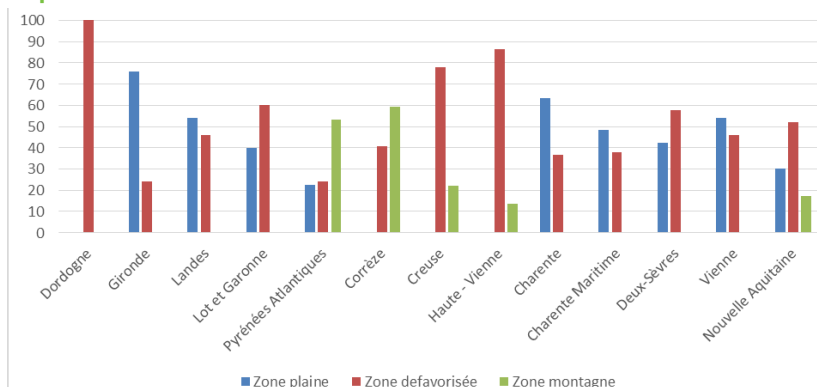
Cette moyenne régionale masque de très fortes disparités.

En Creuse, plus de 8 nouveaux installés sur 10 bénéficient de la DJA.

Inversement, dans les Landes, les ¾ des nouvelles installations des moins de 40 ans se réalisent sans la DJA.

Le nombre d'installations aidées par la DJA

Répartition des dossiers DJA selon la zone d'installation en 2017



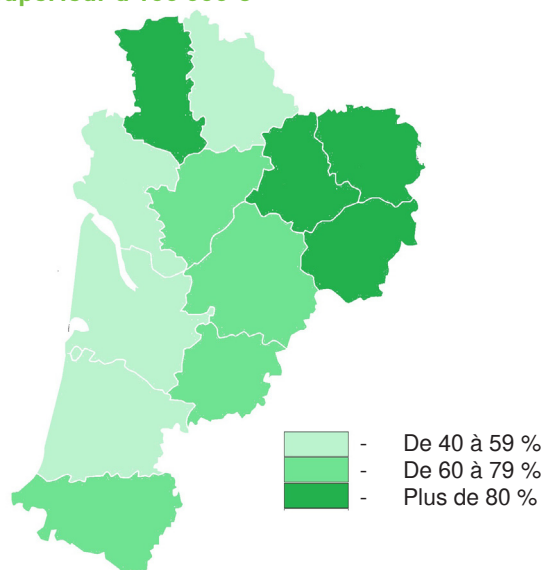
Dans la région, la moitié des installations avec DJA (52 %) se réalisent en zone défavorisée.

Les 12 départements ont des installations en zones défavorisées. Inversement, seuls 5 départements, ceux de l'ex-région Limousin et les Pyrénées-Atlantiques ont un zonage montagne, ce qui explique un niveau régional de DJA en zone de montagne limité à 17 %.

En Corrèze et dans les Pyrénées-Atlantiques, les installations en zone de montagne sont majoritaires (respectivement 59 % et 53 %).

Modulation de la DJA en 2017 par département	Modulation HCF	%	Modulation Valeur ajouté emploi	%	Modulation agro écologie	%	4 ^{ème} mod niv 1	%	4 ^{ème} mod niv 2	%
Charente	10	26 %	22	58 %	20	53 %	14	37 %	11	29 %
Charente-Maritime	9	31 %	12	41 %	7	24 %	9	31 %	7	24 %
Corrèze	19	39 %	39	80 %	47	96 %	19	39 %	22	45 %
Creuse	11	22 %	41	82 %	20	40 %	15	30 %	29	58 %
Dordogne	22	42 %	47	90 %	39	75 %	21	40 %	12	23 %
Gironde	25	50 %	37	74 %	37	74 %	6	12 %	13	26 %
Landes	6	25 %	18	75 %	18	75 %	9	38 %	5	21 %
Lot-et-Garonne	15	30 %	25	50 %	23	46 %	30	60 %	0	0 %
Pyrenées-Atlantiques	27	25 %	87	81 %	98	92 %	53	50 %	15	14 %
Deux-Sèvres	27	37 %	47	64 %	36	49 %	27	37 %	37	51 %
Vienne	7	27 %	10	38 %	11	42 %	6	23 %	9	35 %
Haute-Vienne	15	34 %	42	95 %	42	95 %	11	25 %	26	59 %
Nouvelle-Aquitaine	193	33 %	427	72 %	398	67 %	220	37 %	186	31 %

Part des installations DJA avec un investissement supérieur à 100 000 €



La 4^{ème} modulation se répartie en deux niveaux :

- Aide de 9 000 € pour des investissements compris entre 100 000 € et 250 000 €.
- Aide de 13 000 € pour des investissements supérieures à 250 000 €.

La modulation de la DJA

En 2017, l'harmonisation régionale de la DJA a été réalisée avec deux contraintes :

- Contrainte financière : l'enveloppe de chaque ex-région ne peut être dépassée.
- Contrainte réglementaire : une 4^{ème} modulation doit pallier l'arrêt de la bonification des prêts.

Le nouveau dispositif s'applique à tous les départements depuis le 10 mars 2017 et se concrétise par l'attribution d'une DJA modulée en fonction de critères nationaux :

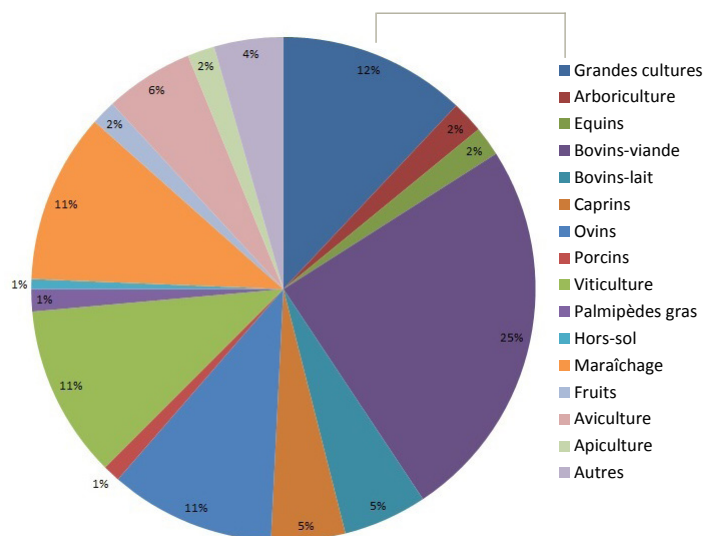
- « Hors cadre familial » : près d'un tiers des dossiers.
- « Valeur ajouté emploi » et « Agro écologie », et pour « Effort de reprise et de modernisation » qui correspond à la 4^{ème} modulation.

Les installations avec DJA et 4^{ème} modulation sont présentes sur près de 7 dossiers sur 10 en moyenne sur Nouvelle-Aquitaine.

Elles sont significativement plus importantes en Creuse et Deux-Sèvres dans 88 % des cas.

L'orientation technico-économique dominante des bénéficiaires de la DJA

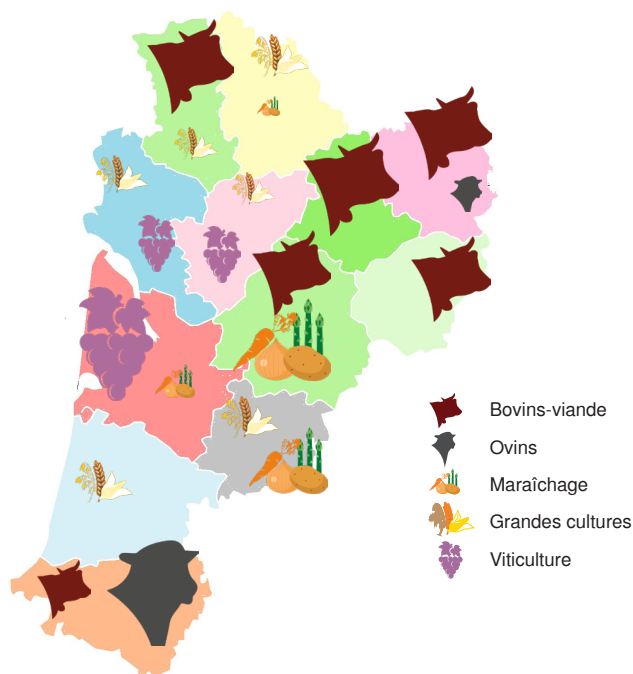
Région Nouvelle-Aquitaine : répartition des productions principales des DJA 2017 (%)



Une agriculture diversifiée

Les orientations technico-économiques des projets d'installations aidées illustrent parfaitement la diversité des productions de la région Nouvelle-Aquitaine. Il en découle un éclatement des productions principales. L'élevage bovin viande est toujours fortement représenté avec 31 % des projets d'installation. Il est dominant dans les départements de la de la Creuse (plus de 80 % des dossiers), de la Haute Vienne et de la Corrèze (65 % des dossiers). L'élevage ovin concentre 11 % des installations de notre région. Il reste majoritaire dans les Pyrénées-Atlantiques avec 36 % des installations et occupe la 2^{ème} place en Haute-Vienne et dans la Vienne (respectivement 18 % et 12 % des projets).

Production principale dominante des DJA 2017 dans chaque département



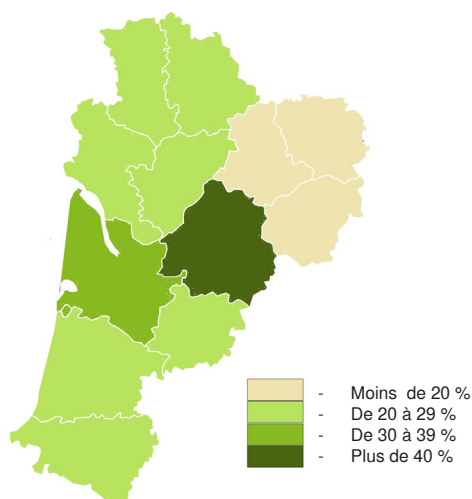
La viticulture représente 11 % des installations aidées et demeure prédominante en Gironde, Charente-Maritime et Charente.

Les grandes cultures concernent près de 12 % des dossiers (près de la moitié dans les Landes et 38 % dans la Vienne).

Le maraîchage progresse avec, en moyenne, 11 % de jeunes installés qui y consacrent tout ou partie de leur activité. Il concerne 27 % des projets dans la Vienne, 25 % en Dordogne et 19 % dans le Lot-et-Garonne.

6 % des installations se concrétisent avec un atelier avicole (18 % en Deux Sèvres et 9 % en Dordogne et Haute-Vienne), production qui tend à progresser ces dernières années.

Pourcentage des installations en agriculture biologique sur les dossiers aidés 2017

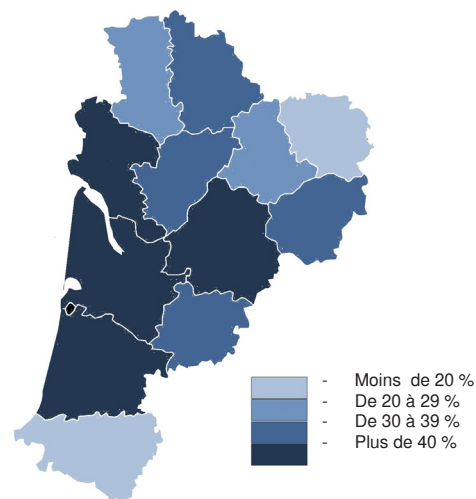


Des secteurs en progression

En 2017, l'agriculture biologique continue sa progression. Ainsi 1/4 des installations sont concernées par un processus de reconversion ou de maintien du système biologique déjà en place. La Dordogne qui réalise 52 % d'installations en mode biologique concentre à elle seule 18 % des installations de la Nouvelle Aquitaine suivie de près par les Pyrénées Atlantiques et les Deux Sèvres (17 % chacune).

La vente directe est rencontrée dans 29 % des dossiers d'installation et est également en augmentation par rapport à 2016. 35 % des projets réalisés avec une activité de vente directe en Nouvelle Aquitaine se concentrent en Dordogne et en Gironde. Dans des proportions plus ou moins importantes, la recherche de circuits courts est une réelle opportunité pour tous ces projets.

Pourcentage de vente directe sur les DJA 2017



Sources : Chambres d'agriculture Nouvelle-Aquitaine

Le profil des jeunes installés avec la DJA

Des profils qui évoluent

Sur la dernière décennie, la typologie des candidats à l'installation a changé. Le cadre familial n'est plus le modèle « unique » rencontré. 4% des installations avec DJA sont réalisées par des candidats Hors Cadre Familial.

Les porteurs de projet sont d'origines diversifiées avec des cursus hétérogènes, ce qui a modifié les modalités d'accompagnement, et participe pleinement à la dynamique du renouvellement des générations.

Profil des candidats en 2017	Nombre de femmes	%	Hors cadre familial	%	ATS	%	Install. indiv.	%
Charente	8	21 %	11	29 %	0	0 %	12	32 %
Charente-Maritime	8	28 %	10	34 %	0	0 %	12	41 %
Corrèze	13	27 %	21	43 %	0	0 %	24	49 %
Creuse	8	16 %	14	28 %	0	0 %	15	30 %
Dordogne	9	17 %	22	42 %	1	2 %	25	48 %
Gironde	18	36 %	25	50 %	0	0 %	20	40 %
Landes	5	21 %	6	25 %	1	4 %	11	46 %
Lot-et-Garonne	8	16 %	16	32 %	2	4 %	14	28 %
Pyrenées-Atlantiques	37	35 %	27	25 %	2	2 %	42	39 %
Deux-Sèvres	7	10 %	28	38 %	2	3 %	29	40 %
Vienne	8	31 %	7	27 %	0	0 %	11	42 %
Haute-Vienne	10	23 %	15	34 %	1	2 %	16	36 %
Total	139	23 %	202	34 %	9	1 %	231	39 %

1 DJA sur 4 pour une nouvelle agricultrice.

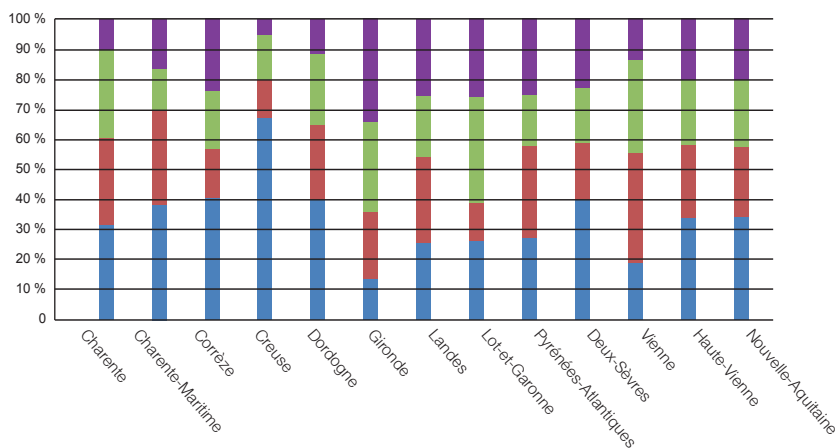
En 2017, sur les 12 départements de la région, 139 dossiers DJA sont portés par des femmes, soit globalement 23,5 % des dossiers. Par rapport à 2015 et 2016, la part des femmes avec DJA est en léger retrait, passant de 26 % à 25 % puis à 23,5 %

4 fois sur 10, l'installation se réalise en individuel.

En 2017, en moyenne sur les 12 départements, 39 % des DJA s'installent en individuel. Selon les départements, cette proportion est variable, mais comparées aux données 2016, il n'y a pas de tendances nettes d'évolution.

*Un candidat est considéré hors cadre familial s'il n'a pas de lien de parenté (jusqu'au 3^{ème} degré de parenté inclus) avec le cédant.

Âges des candidats qui ont sollicité la DJA en 2017



L'installation avec la DJA concerne toute personne de 40 ans ou moins. En 2017, en moyenne sur les 12 départements, 58 % des agriculteurs ayant déposé leur dossier en CDOA ont moins de 30 ans.

Comme en 2016 et 2015, la Creuse se démarque avec 8 DJA sur 10 accordées à des candidats de moins de 30 ans. Inversement en Gironde, moins de 4 DJA sur 10 concernent des personnes de moins de 30 ans.

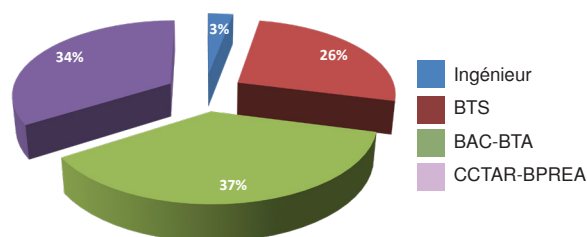


7 fois sur 10 le niveau de formation agricole chez les DJA est celui de niveau IV

L'éligibilité à la DJA répond à deux critères : celui de l'âge et celui du niveau de formation définissant la capacité agricole.

En 2017, 67 % des DJA ont le niveau minimum requis (Bac-BTA et BPREA). Ce niveau est stable par rapport à 2016.

Niveau de formation agricole des candidats qui ont sollicité la DJA en Nouvelle-Aquitaine



Sources : Chambres d'agriculture Nouvelle-Aquitaine

L'installation dans le cadre du prêt d'honneur

"Initiative Agri Nouvelle-Aquitaine"

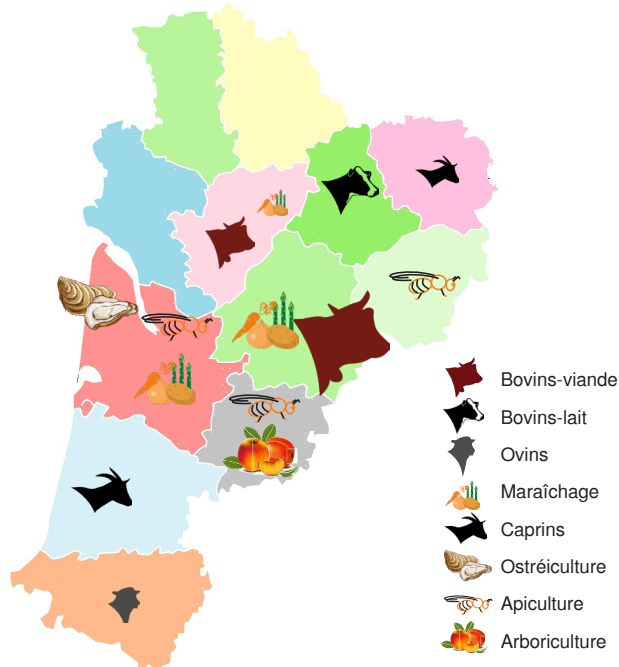
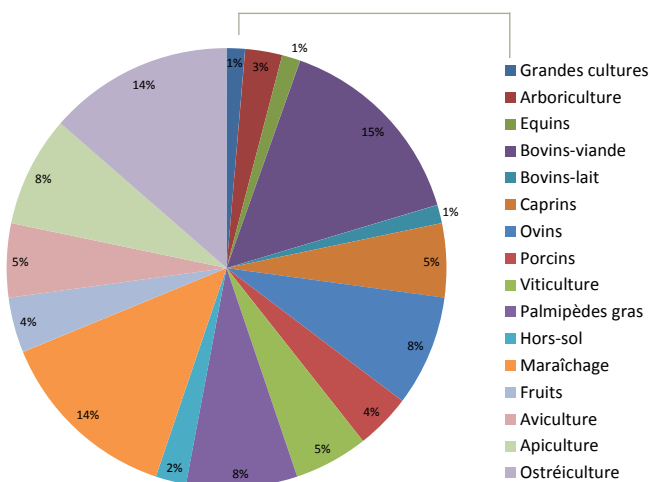
Le prêt d'honneur est un fonds régional dédié aux porteurs de projets non éligibles aux aides JA. Il a pour objet d'attribuer un prêt d'honneur à 0 % d'un montant de 5 000 à 20 000 € d'une durée de 2 à 5 ans avec une possibilité de différé de 3 à 6 mois.

Région Nouvelle-Aquitaine					
Plateforme	Nombre de porteurs soutenus	Montants engagés sur Initiative Agri Nouvelle-Aquitaine	Prêts bancaires adossés	Financements complémentaires (crédit vendeur, subventions)	Nombre d'emplois
Initiative Béarn	1	20 000	20 000	-	1
Initiative Gironde	26	437 890	1 991 827	156 259	36
Initiative Landes	5	70 000	349 010	48 117	5
Initiative Lot-et-Garonne /Garonne	6	111 550	599 400	-	7
Initiative Périgord	34	526 000	3 253 137	556 170	44
Initiative Charente	6	111 000	1 130 900	-	8
Initiative Creuse	1	20 000	75 080	18 320	1
Initiative Haute-Vienne	1	15 000	99 000	-	1
Initiative Corrèze	3	44 000	157 000	60 000	4
TOTAL	83	1 355 440	7 675 354	838 866	107

En 2017, 83 prêts sont accordés sur 88 dossiers présentés :

- 41 % en Dordogne et 31 % en Gironde.
- Plus des trois quarts sont portés par des hommes : 64 hommes et 19 femmes.
- 46 % concernent des Hors Cadre Familial, soit une part plus importante qu'avec la DJA : 60 % en Dordogne et 35 % en Gironde, aucun en Corrèze et en Creuse.

Répartition des productions principales sur les projets financés en prêts d'honneur en 2017 (%)



Productions principales dominantes en 2017 dans chaque département

En 2017, les principales productions présentées sont le maraîchage, l'élevage bovin et l'aviculture. Toutefois, 15 % des dossiers concernent des productions diversifiées (pisciculture, pleurotes, céréales et légumineuses).

Autre particularité, en Gironde, 4 dossiers sur 10 concernent l'ostréiculture et 15 % l'apiculture (4 dossiers sur 26).

Sources : Comité de programmation Initiative Aquitaine



Les actions de repérages

L'enjeu sur la question du renouvellement des générations, nécessite d'orienter un maximum de cessation d'activité vers l'installation. Cela commence par un travail de sensibilisation qui sera déterminant.

Il est essentiel d'anticiper pour augmenter les marges de manœuvre et identifier des leviers favorables au scénario de reprise avec installation.

Le travail de repérage permet en fonction des méthodes utilisées de mieux appréhender le devenir des exploitations agricoles. Ceci permet ensuite d'engager des opérations de ciblage plus pertinentes en terme de sensibilisation, d'animation, de mise en œuvre d'actions le plus en amont possible.

Les Chambres d'agriculture interviennent en développant des actions de terrain auprès des publics concernés. Quand il s'agit de sensibilisation, l'angle du repérage est très important car il apporte du crédit à la démarche. Une approche filière peut présenter un avantage quand l'entrée est plutôt économique. Par contre, un travail territorial est plus judicieux quand il s'agit de travailler sous un angle sociétale ou de gestion de l'espace. Globalement toutes ces approches sont complémentaires, dans la mesure où l'objectif prioritaire est de mettre le futur cédant en "mode réflexion transmission".

Ces démarches de repérage alimentent des outils de suivi, des observatoires dynamiques, des bases de données ressources qui sont ensuite utilisés pour travailler de façon pro-active sur des actions en faveur de la transmission et l'installation.

Repérage des futurs cédants à l'échelle des territoires

L'objectif de cette action est d'appréhender sur un territoire déterminé, les départs prévisibles à un horizon de 5 à 10 ans. Les travaux sont menés par des comités locaux ou jury communaux à l'échelle d'un territoire défini, en général une communauté de communes, en veillant à associer le plus possible les acteurs locaux.

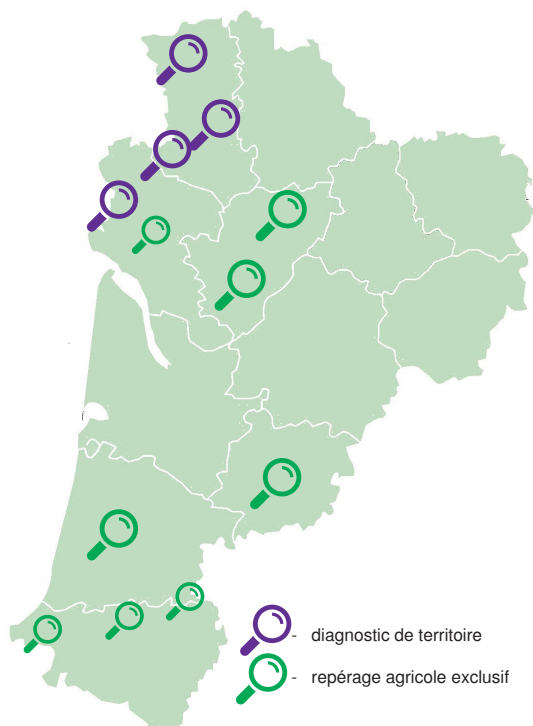
Cette approche permet d'identifier les enjeux agricoles du territoire à moyen et long terme, et de les confronter à des réflexions territoriales. L'agriculture péri-urbaine, les zones en transition ou les secteurs très agricoles sont très impactés par ces dynamiques de renouvellement de générations.

Ces approches de repérage peuvent être « exclusives » et restreintes à l'activité agricole, mais elles peuvent aussi être associées à des diagnostics de territoire multisectoriel ou les questions agricoles représentent un enjeu.

Les actions

Adaptées aux démarches prospectives pour les territoires, le repérage facilite les actions d'animation. Souvent combinés à des phases de restitution collectives, ils sont propices à la concertation et à l'échange entre acteurs. Le repérage améliore notamment l'efficacité de la maîtrise d'œuvre des plans d'actions co-construits. En effet, les mesures proposées pour répondre aux problématiques de transmissibilité, de projets agricoles individuels, d'urbanisme sont fléchées sur des publics déjà identifiés.

Localisation des repérages territoriaux en 2017



Un exemple : repérage territorial en Pyrénées-Atlantiques sur la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (158 communes)

Il s'agit de réaliser un travail de pré-repérage des agriculteurs de + de 50 ans « à dire d'expert ». La chambre d'agriculture s'est adressée directement aux communes (maire ou bien un ses représentants) afin de répondre à la question : « D'après vous y a-t-il à priori une succession qui se dessine sur cette exploitation? ».

Cette première étape permet de repérer les territoires les plus en souffrance, de sensibiliser par la même occasion les élus, et d'identifier les agriculteurs en fin de carrière sans succession assurée.

Pour ce faire, les communes ont été invitées sur un même point de rencontre afin de passer en revue l'ensemble des agriculteurs de + de 50 ans (fichier base MSA).

Au total 15 réunions ont été réalisées, 58 communes étaient présentes, Pour les autres communes l'information a été collectée par téléphone ou en enquête « terrain ».

Globalement pour le Pays Basque, seulement 37 % des exploitants de plus de 50 ans semblent avoir une succession assurée.

A partir de cet état des lieux, un travail de rencontre des cédants de plus de 55 ans sans succession est réalisé afin de confirmer l'information recueillie. Il est abordé dans ces entretiens sur l'exploitation, la question de la transmission et les solutions qui s'offrent à eux.

Les actions de repérages

Repérage des futurs cédants pour les filières agricoles ou opérateurs économiques

Le non renouvellement des générations d'actifs agricoles pèsent de plus en plus sur l'amont et l'aval. L'impact social a des effets induits sur la création de valeur ajoutée et donc directement sur le tissu économique agricole.

L'objectif de cette action est d'anticiper l'évolution des outils de production au travers des stratégies individuelles de pilotage des entreprises agricoles. La question de la cessation d'activité est associée à la question du maintien de l'atelier.

Ces approches de repérage sont réalisées à géométrie variable en fonction des opérateurs qui les portent. Des filières « génériques » comme la filière caprine ou ovine ont pleinement déployé un programme d'action sur cette thématique depuis plusieurs années. On peut retrouver aussi des acteurs plus localisés type « coopératives » ou groupement de producteurs qui se soucient de l'avenir sous cet angle transmission.

Les actions

Le travail de repérage est souvent caractérisé par des visites de sensibilisation et d'un accompagnement personnalisé. L'efficacité repose sur une étroite collaboration entre les acteurs économiques qui sont facilitateurs pour « entrer » sur les entreprises agricoles et les conseillers transmission qui maîtrisent l'approche globale et les thématiques humaines et sociales.

Exemple : le plan CAPR 1



Initialement mis en place en ex-Poitou-Charentes, ce programme pluriannuel a pour objectif de soutenir l'installation-transmission sur la filière caprine. Au-delà des actions de promotion de la filière, tout un volet est consacré au repérage des cédants et à la mise en place de parcours de transmission.

En étroite collaboration avec les laiteries, des rencontres sont réalisées chez les producteurs de + 55 ans. Depuis 2009, près de 350 visites ont été réalisées, et plus de la moitié a débouché sur des accompagnements.

Ce travail de terrain entretient en permanence un « bruit de fond » sur cette thématique à enjeu au sein des acteurs « caprins ».

Il permet d'identifier des besoins et d'apporter des réponses adaptées aux situations rencontrées (formations, outils sur la transmissibilité, recherche de porteurs de projets etc..).

Repérage des futurs cédants par classes d'âges

L'objectif de cette action est de connaître au travers d'une classe d'âge la situation des exploitations en terme de renouvellement. Souvent réalisé sous forme d'enquêtes téléphoniques, les exploitants concernés sont questionnés sur leur exploitation et surtout leur devenir. Ceci permet alors d'avoir une projection assez rapide sur la situation « transmission » d'une classe d'âge à un horizon de 5 ans. Ce processus de repérage est intéressant car il permet de commencer à sensibiliser les exploitants sur la transmission en les engageant à débiter la réflexion. Ces contacts sont des bons tremplins pour les orienter vers le Point Accueil Transmission.



Repérage
par le phoning

Exemple : le suivi des cédants de plus de 55 ans en Haute-Vienne

Chaque année, la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne réalise des enquêtes cédants par téléphone. L'année dernière, ce sont 216 exploitants (nés en 1961) qui ont été contactés.

Au travers d'un questionnaire, la situation de leur projet de transmission a été abordée et un rendez-vous PAT leur a été proposé. Une attention particulière est bien évidemment portée sur les exploitants dont la reprise n'est pas assurée, avec notamment, la présentation de l'accompagnement proposé dans le cadre du RDI et des dispositifs AITA. Les deux tiers des exploitants contactés n'ont aucune certitude concernant le devenir de leur exploitation.

Les informations collectées servent de vivier, de suivi et alimentent le RDI. Elles sont également mobilisables par le Centre de Gestion du Foncier, qui peut ainsi disposer d'éléments cartographiques fiables (les informations sur la succession, des îlots de l'exploitation ainsi que le mode de faire valoir).

TRANSMETTRE



Le renouvellement des générations

Un accroissement des départs

La région Nouvelle-Aquitaine compte 70 900 chefs d'exploitation et co-exploitants agricoles en 2016 dans les 58 250 exploitations agricoles, soit en moyenne 1,20 chef d'exploitation ou co-exploitant par exploitation.

Près de 54 % de ces exploitants sont en société.

La dynamique du renouvellement des actifs agricoles est fortement tributaire des résultats du remplacement des départs en retraite par des installations.

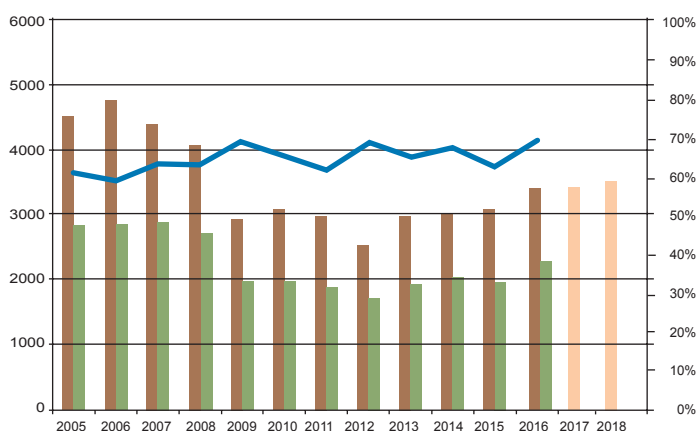
Le graphique ci-contre nous montre une augmentation des cessations d'activité depuis 2013.

Les effets combinés de départs anticipés sur la période 2006-2009 et le report de l'âge de la retraite avait fortement diminué le nombre de départs jusqu'en 2012.

Depuis, la tendance s'est inversée. L'année 2016 confirme une remontée des départs.

Plus de 3 000 chefs d'exploitation ou co-exploitants ont cessé leur activité agricole en 2016 sur notre région. Cela représente 5,1 % de l'ensemble des chefs d'exploitation de Nouvelle-Aquitaine.

Dynamique du renouvellement des actifs sur la région



Sources : Chambres d'agriculture Nouvelle-Aquitaine

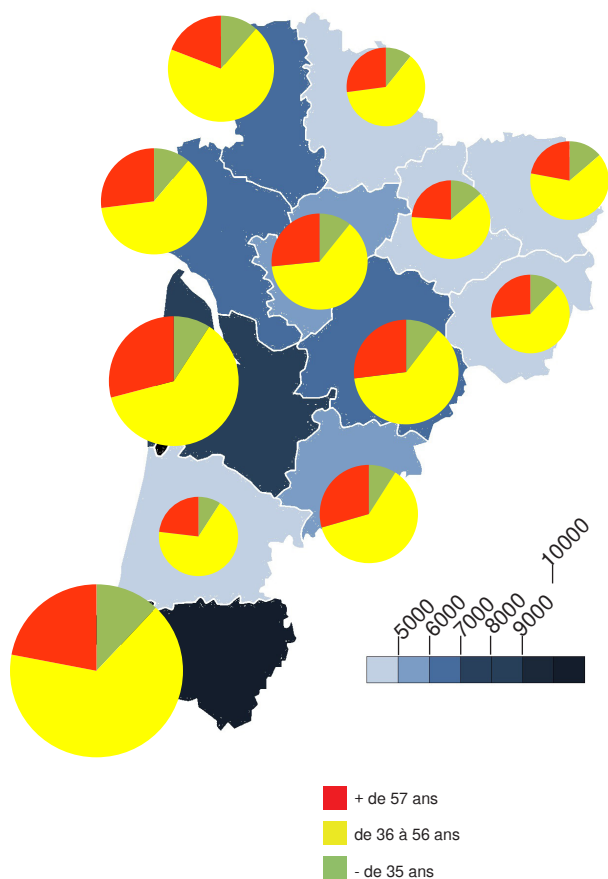


Un enjeu

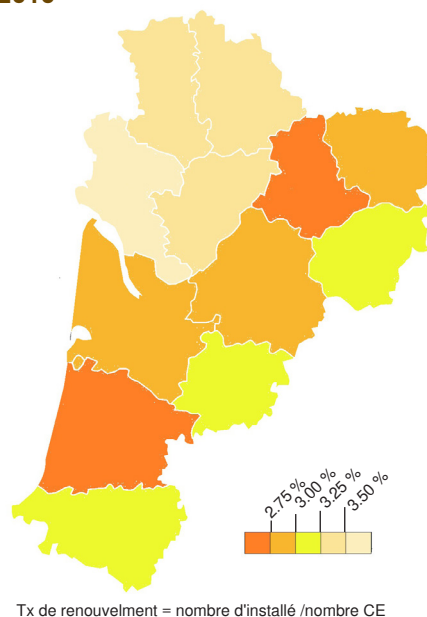
La proportion de chefs d'exploitation de + de 57 ans dépasse les 25 % sur la Nouvelle-Aquitaine. La carte ci-contre nous montre des disparités départementales (19 % en Deux Sèvres pour 29 % en Lot et Garonne).

Mais globalement, pour 17 500 exploitants, les cinq prochaines années vont être déterminantes. Le maintien des activités, l'orientation du foncier, l'attractivité des métiers de l'agriculture seront aux cœurs des réflexions sur les transmissions d'exploitations agricoles.

Taux de chefs d'exploitation de plus de 57 ans par département en 2016



Taux de renouvellement des chefs d'exploitation en 2016



Sources : MSA

Les Points Accueil Transmission (PAT)

Le Point Accueil Transmission (PAT) : Outils d'anticipation

Le PAT a pour mission d'accueillir, d'écouter, d'informer, et d'orienter vers les structures compétentes chaque futur cédant. L'entretien, individuel et gratuit, permet aussi d'établir, pour ce public, un parcours personnalisé et un accompagnement adapté. Au-delà des questions récurrentes sur les droits à la retraite, les préoccupations des futurs cédants concernent également les modalités de transmission du foncier, la valeur des entreprises, la recherche de repreneur...

Véritable structure pivot de la transmission, les PAT sont pleinement positionnés dans le paysage agricole de la région Nouvelle-Aquitaine.

Le Point Accueil Transmission constitue la 1^{ère} démarche pour tous les exploitants agricoles s'interrogeant sur leur cessation d'activité et la transmission de leur exploitation, qu'ils aient ou non un repreneur identifié.

Afin d'assurer un soutien de qualité auprès de ce public, les Chambres d'Agriculture établissent un partenariat avec la MSA. En mettant en commun leurs moyens pour conduire l'ensemble des missions du PAT, les deux structures garantissent ainsi une information la plus complète et la plus actualisée à destination de chaque exploitant.

Un dispositif initié en ex-Limousin

Mis en place en Haute-Vienne fin 2013, puis décliné en Corrèze et en Creuse en 2016, ils sont créés sur les 4 départements de l'ex-Poitou-Charentes en 2017. L'ex-Aquitaine opérant depuis 3 ans sur une configuration PAIT, la totalité du territoire régional dispose maintenant de ce type d'accueil.

Des cédants en démarche pro-active !

En 2017, les missions d'informations et d'orientations ont été réalisées dans le cadre d'accueil PAT et de conseil transmission.

Au bureau pour les rendez vous PAT ou sur les exploitations en format « conseil transmission », ces dispositifs complémentaires permettent concrètement d'engager les cédants sur des parcours de transmission. Ce sont plus de 1 000 exploitants qui ont été rencontrés en 2017.

Nombre de RDV	Accueil PAT	RDV conseil transmission
Charente	5	45
Charente-Maritime	4	24
Corrèze	70	0
Creuse	46	0
Dordogne	20	193
Gironde	5	28
Landes	10	129
Lot et Garonne	10	45
Pyrenées-Atlantiques	30	183
Deux-Sèvres	40	77
Vienne	9	21
Haute-Vienne	108	0
Total	357	745

Vers des PAIT

Adossés au projet de labellisation des PAI en décembre 2017, les PAT s'installent dans le paysage des outils de la transmission en Nouvelle-Aquitaine. La volonté régionale est de renforcer la transversalité opérationnelle des outils en travaillant notamment sous label PAIT « Point Accueil Installation Transmission ».



S'installer et transmettre en agriculture

Les cédants inscrits au RDI

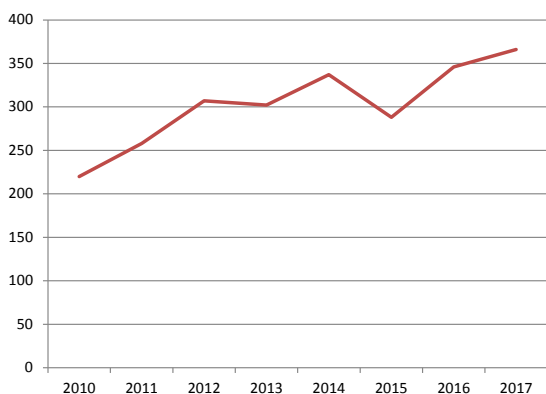
Le Répertoire Départ Installation (RDI)

Une évolution constante des offres

L'accompagnement dans le choix d'un repreneur hors du cadre familial est la vocation du Répertoire Départ Installation (RDI). Il sert de lien entre les cédants sans successeur et les porteurs de projet en recherche d'une exploitation.

Depuis 2010, l'augmentation des inscriptions au RDI est constante. En 2017, la barre des 350 exploitations inscrites a été dépassée. Ce sont près de 800 offres qui sont aujourd'hui à pourvoir sur la région.

Evolution des inscriptions de cédant au RDI



Offres d'exploitation	Inscription Cédant 2017	Nombre d'offres au 31/12/2017
Charente	42	90
Charente-Maritime	24	69
Corrèze	19	60
Creuse	17	25
Dordogne	46	132
Gironde	6	18
Landes	15	44
Lot et Garonne	18	28
Pyrenées-Atlantiques	22	27
Deux-Sèvres	77	166
Vienne	33	65
Haute-Vienne	47	47
Total	366	771

Type de recherche au RDI	Cessation d'atelier	Cession totale	Recherche d'associé en rempl.	Recherche d'associé en suppl.
Charente	9 %	70 %	8 %	13 %
Charente-Maritime	7 %	60 %	10 %	24 %
Corrèze	4 %	78 %	14 %	4 %
Creuse	0 %	81 %	15 %	4 %
Dordogne	0 %	91 %	4 %	4 %
Gironde	0 %	83 %	0 %	17 %
Landes	0 %	93 %	7 %	0 %
Lot-et-Garonne	0 %	89 %	11 %	0 %
Pyrenées-Atlantiques	15 %	30 %	11 %	44 %
Deux-Sèvres	3 %	60 %	23 %	15 %
Vienne	7 %	63 %	17 %	13 %
Haute-Vienne	0 %	83 %	13 %	4 %
Total	4 %	67 %	15 %	13 %

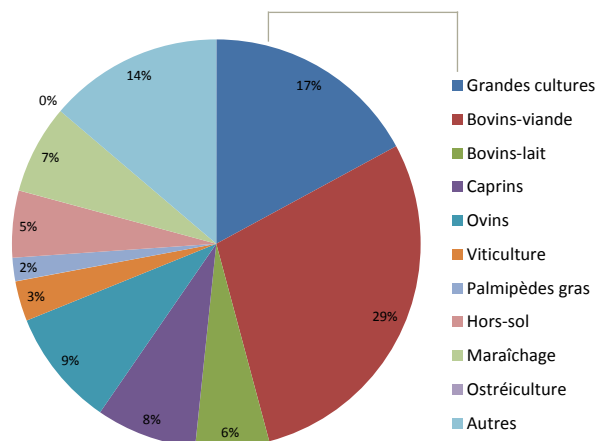
■ > à la moyenne régionale
 ■ < à ma moyenne régionale

Si la cession totale de l'entreprise représente le scénario le plus souvent constaté sur la région, la recherche d'associés au sein de GAEC ou EARL est une situation assez courante dans les départements d'élevages.

Type de productions rencontrées dans les offres

Les difficultés rencontrées par les cédants pour transmettre leurs outils de production dépendent de nombreux facteurs, mais la transmission est souvent plus complexe en élevage. Plus de 60 % des outils proposés portent des activités d'élevage. 14 % des offres de la région concernent des activités menées en agriculture biologique.

Productions rencontrées dans les offres (%)

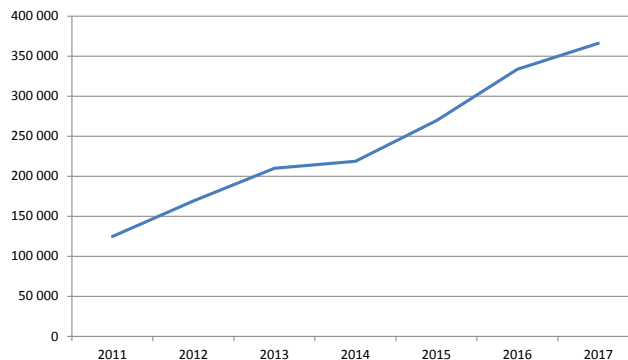
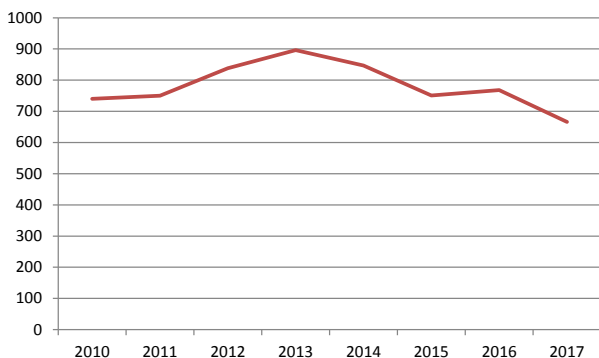


Les porteurs de projet inscrits au RDI

En 2017, 666 candidats se sont inscrits aux RDI des 12 départements. Ce chiffre est en net recul par rapport à l'année dernière et confirme une tendance déjà observée depuis 2013.

Fin 2017, plus de 1 000 personnes étaient enregistrées sur les RDI et pouvaient disposer des coordonnées des offres d'exploitations.

Evolution des inscriptions de candidats au RDI



Evolution de la consultation du site www.repertoireinstallation.com

Le site www.repertoireinstallation.com, diffuseur des offres d'exploitations, est utilisé par les différents RDI de la région.

Paradoxalement à la diminution de candidats inscrits, la fréquentation sur ce portail d'offres augmente chaque année. Pour 2017, les RDI ont enregistré 365 000 consultations.

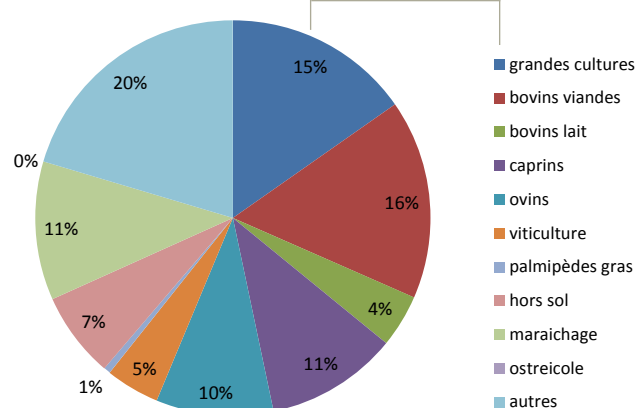
Inscriptions des Candidats au RDI	Inscriptions Porteur de projet 2017	Porteurs de projet inscrits au 31/12/2017	% de femmes	- de 25 ans	de 25 à 39 ans	+ de 40 ans
Charente	88	105	31 %	56 %	21 %	23 %
Charente-Maritime	63	114	25 %	60 %	17 %	24 %
Corrèze	64	64	31 %	16 %	61 %	23 %
Creuse	25	15	40 %	20 %	73 %	7 %
Dordogne	87	100	32 %	33 %	62 %	5 %
Gironde	3	20	0 %	40 %	40 %	20 %
Landes	26	26	31 %	8 %	46 %	46 %
Lot-et-Garonne	22	20	15 %	40 %	45 %	15 %
Pyrenées-Atlantiques	57	59	37 %	29 %	59 %	12 %
Deux-Sèvres	118	229	21 %	63 %	23 %	14 %
Vienne	48	81	21 %	59 %	14 %	27 %
Haute-Vienne	65	244	20 %	30 %	48 %	22 %
Total	666	1077	25 %	44 %	37 %	19 %

Pas spécialement de profil médian !

95 % des candidats inscrits au RDI cherchent à s'installer pour la 1^{ère} fois : la majorité souhaite une structure pour s'installer en individuel. Ils sont souvent originaires du département dans lequel ils recherchent une exploitation.

Les productions ciblées sont très diversifiées et correspondent globalement au panel des offres. L'adéquation entre l'offre et la demande est donc plus complexe et nécessite une approche qui fait intervenir beaucoup d'autres critères (sociaux, économiques, financiers, techniques, etc...).

Productions recherchées par les candidats



Les installations accompagnées par le RDI

Le contrat de parrainage, un test grandeur nature

Véritable outil d'accompagnement, le parrainage est de plus en plus utilisé pour sécuriser les installations hors cadre familial.

Les objectifs du contrat de parrainage sont :

- La connaissance des spécificités de l'exploitation et la maîtrise de l'outil de production, la découverte de l'environnement socio-professionnel, le transfert des compétences entre le cédant et le repreneur.
- Pour un projet en société, s'ajoutent des objectifs sur les relations humaines en général, afin de bien appréhender la capacité à gérer ensemble une exploitation.

Le contrat de parrainage doit permettre une évolution de posture du repreneur qui passe de stagiaire « en découverte » à décideur, futur chef d'entreprise.

Cette expérience doit s'inscrire dans une période suffisamment longue et respecter des étapes pour sécuriser le projet.

Ce sont près de 100 candidats par an qui utilisent cet outil sur la région. Pour 80 % des cas, le financement est assuré par des dispositifs Pôle Emploi. Les autres sont gérés dans le cadre AITA.

Nombre de parrainage	Parrainage en moyenne annuelle sur 2012-2016	Nombre de parrainage sur 2017
Charente	4	2
Charente-Maritime	5	5
Corrèze	7	7
Creuse	5	8
Dordogne	15	10
Gironde	2	3
Landes	3	1
Lot et Garonne	2	2
Pyrenées-Atlantiques	16	14
Deux-Sèvres	23	20
Vienne	8	8
Haute-Vienne	8	9
Total	98	89

Les installations accompagnées par le RDI	Installations avec DJA	Installations sans DJA	dont + de 40ans	reinstallation	Total
Charente	8	3	1	1	11
Charente-Maritime	9	4	1		13
Corrèze	7	1	0		8
Creuse	4	2	1		6
Dordogne	6	3	1		9
Gironde	0	0			0
Landes	2	0	0	0	2
Lot et Garonne	1	0			1
Pyrenées-Atlantiques	8				8
Deux-Sèvres	20	5	3	1	25
Vienne	3	1			4
Haute-Vienne	5				5
Total	73	19	7	2	92

Comme chaque année, les RDI de la Nouvelle-Aquitaine participent pleinement au renouvellement des générations d'agriculteurs. Les conseillers installation-transmission du RDI accompagnent tous les porteurs de projet qui le désirent. On retrouve une grande partie des candidats dans le dispositif DJA ; les RDI proposent aussi des opportunités d'installations et de réinstallations à des candidats ne pouvant pas prétendre aux aides à l'installation (+ de 40 ans, non diplômés, etc...). Cela représente 20 % des installations accompagnées par le RDI.



S'installer et transmettre en agriculture



Retrouvez toutes les informations pratiques
au PAIT de votre département

Nous contacter

PAIT 16 (Charentes) - 05 45 24 49 67

PAIT 17 (Charente-Maritime) - 07 63 00 22 12

PAIT 19 (Corrèze) - 05 55 21 55 53

PAIT 23 (Creuse) - 05 55 61 50 41

PAIT 24 (Dordogne) - 05 53 35 88 83

PAIT 33 (Gironde) - 05 35 38 06 08

PAIT 40 (Landes) - 05 58 85 44 00

PAIT 47 (Lot-et-Garonne) - 05 53 77 83 60

PAIT 64 (Pyrénées-Atlantiques) - 08 00 50 55 07

PAIT 79 (Deux-Sèvres) - 05 49 77 10 39

PAIT 86 (Vienne) - 05 49 44 74 74

PAIT 87 (Haute-Vienne) - 05 87 50 42 33

Participation financière du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Programme national pour l'Accompagnement de l'Installation et de la Transmission en Agriculture.

